



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 23063

Numéro SIREN : 480 037 522

Nom ou dénomination : A.P.V.M. AIDE POUR VIVRE MIEUX

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2017 sous le numéro de dépôt 77492

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 16-08-2017

N° DE DEPOT : 077492

N° GESTION : 2004B23063

N° SIREN : 480037522

DENOMINATION : A.P.V.M. AIDE POUR VIVRE MIEUX

ADRESSE : 76 R DE CHARENTON 75012 PARIS

MILLESIME : 2016



A.P.V.M.

ADHAP SERVICES
75012 - PARIS

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SOFIAL

57 ROUTE DE CANTA GALLET
06200 NICE
Tel : 04 97 11 88 50 - Fax : 04 97 11 88 89
michelivanier@inform.fr

Sommaire**COMPTES ANNUELS**

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Comptes de Résultat	5
Détails	6

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion	11
----------------------------------	----

ANNEXE COMPTABLE

Eléments de l'annexe	12
----------------------	----

LIASSES FISCALES

Liasses Fiscales	23
------------------	----

Bilan actif

	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	21 000	21 000		
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	10 658	8 751	1 906	2 745
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 779		2 779	2 779
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 437	29 751	4 685	5 524
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	109 783		109 783	99 372
Autres	29 324		29 324	32 244
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	93 810		93 810	105 923
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	232 918	0	232 918	237 539
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	267 354	29 751	237 603	243 063

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	49 505	5 914
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-6 523	44 591
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 982	60 505
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	55 707	54 006
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 775	9 915
Dettes sociales	93 642	97 380
Dettes fiscales	18 903	17 201
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	5 595	4 055
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	183 621	182 558
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	237 603	243 063

Compte de résultat

	31/12/2016		31/12/2015		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises						
Production vendue	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
Production stockée						
Subventions d'exploitation	2 505	0,36			2 505	100
Autres produits	3 010	0,44	7 352	1,09	-4 343	-59,07
	692 751	100,80	680 254	101,09	12 497	1,84
CONSOMMATION						
Achats de marchandises						
Variations de stocks (marchandises)						
Matières premières et autres approv.						
Variation de stocks (mat. prem.)						
Autres achats et charges externes	58 493	8,51	51 848	7,71	6 645	12,82
	58 493	8,51	51 848	7,71	6 645	12,82
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assimilés	11 000	1,60	9 441	1,40	1 559	16,51
Salaires et traitements	489 453	71,22	448 709	66,68	40 744	9,08
Charges sociales	92 462	13,45	81 692	12,14	10 770	13,18
Amortissements et provisions	839	0,12	823	0,12	16	1,96
Autres charges	47 028	6,84	55 274	8,21	-8 247	-14,92
	640 781	93,24	595 939	88,56	44 842	7,52
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 523	-0,95	32 466	4,82	-38 990	-120,09
Opérations en commun	0	0,00	0	0,00	0	
Produits financiers						
Charges financières						
RESULTAT FINANCIER	0	0,00	0	0,00	0	0,00
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	-6 523	-0,95	32 466	4,82	-38 990	-120,09
Produits exceptionnels			15 000	2,23	-15 000	-100,00
Charges exceptionnelles			2 875	0,43	-2 875	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0,00	12 125	1,80	-12 125	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
PERTE	-6 523	-0,95	44 591	6,63	-51 115	-114,63
Y compris						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						

Détail du bilan actif

			31/12/2016	31/12/2015
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	21 000	21 000		
<i>Droit entree</i>	21 000		21 000	21 000
<i>Amts droit entree</i>		21 000	-21 000	-21 000
Immobilisations corporelles				
Autres	10 658	8 751	1 906	2 745
<i>Inst agenc amenag divers</i>	4 437		4 437	4 437
<i>Materiel de transport</i>	1 882		1 882	1 882
<i>Mat de bureau et informatique</i>	4 339		4 339	4 339
<i>Amots inst agenc amenag divers</i>		3 311	-3 311	-3 100
<i>Amort. scooter tweet dq-238-lx</i>		1 101	-1 101	-474
<i>Amts mat bureau et informatiqu</i>		4 339	-4 339	-4 339
Immobilisations financières				
Autres	2 779		2 779	2 779
<i>Depots et caution. verses</i>	2 779		2 779	2 779
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	34 437	29 751	4 685	5 524
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	109 783		109 783	99 372
<i>411 Clients</i>	109 783		109 783	99 372
Autres	29 324		29 324	32 244
<i>Is</i>	25 994		25 994	23 578
<i>Tva ded / immobilisations</i>				526
<i>Tva autre biens et services</i>	3 141		3 141	8 140
<i>T.v.a. a regulariser</i>	189		189	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	93 810		93 810	105 923
<i>Banque</i>	93 810		93 810	105 923
TOTAL ACTIF CIRCULANT	232 918	0	232 918	237 539
TOTAL GENERAL	267 354	29 751	237 603	243 063

Détail du bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Capital	10 000	10 000
Réserves		
Réserve Légale	1 000	
Reserve legale	1 000	
Report à nouveau	49 505	5 914
Report a nouveau (crédeur)	49 505	5 914
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-6 523	44 591
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 982	60 505
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes financières diverses	55 707	54 006
Caution clients	55 707	54 006
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 775	9 915
401 Fournisseurs	9 775	9 915
Dettes sociales	93 642	97 380
Personnel	34 493	28 364
Personnel prov. congés payés	30 556	30 026
Sécurité sociale	9 712	19 875
Caisse retraite non cadre	4 270	9 834
Generali mutuelle	194	
Charges sociales / c. payés	8 011	7 402
Charges à payer	6 406	1 878
Dettes fiscales	18 903	17 201
Tva à payer	2 287	2 519
Tva collectée	5 723	5 181
T.v.a. à régulariser		248
Taxe d'apprentissage	2 963	2 803
Fondecif	7 930	6 451
Autres dettes	5 595	4 055
Avances courses	5 595	4 055
TOTAL DETTES	183 621	182 558

Détail du bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
	Net	Net
TOTAL PASSIF	237 603	243 063

Détail du compte de résultat

	31/12/2016		31/12/2015		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
<i>Prestations de services</i>	2 661	0,39	263	0,04	2 398	911,80
<i>Toilettes</i>	12 774	1,86	11 695	1,74	1 078	9,22
<i>Garde</i>	64 067	9,32	43 886	6,52	20 181	45,98
<i>Menage</i>	16 670	2,43	13 895	2,06	2 775	19,97
<i>Aide a la mobilisation</i>	2 167	0,32	2 782	0,41	-615	-22,10
<i>Aide aux repas</i>	0		350	0,05	-350	-100,00
<i>Deplacements</i>	38 001	5,53	35 894	5,33	2 107	5,87
<i>Indemn dim et j feries</i>	6 799	0,99	7 278	1,08	-479	-6,58
<i>Divers</i>	1 342	0,20	0		1 342	100,00
<i>Aide a la personne</i>	542 484	78,94	556 339	82,68	-13 854	-2,49
<i>Assistance</i>	81	0,01	178	0,03	-97	-54,40
<i>Passage nuit</i>	191	0,03	341	0,05	-151	-44,17
Subventions d'exploitation	2 505	0,36			2 505	100
<i>Subvention d exploitation</i>	2 505	0,36	0		2 505	100,00
Autres produits	3 010	0,44	7 352	1,09	-4 343	-59,07
<i>Transfert charges exploit.</i>	2 050	0,30	895	0,13	1 155	128,95
<i>Pdts divers gestion courante</i>	960	0,14	6 457	0,96	-5 498	-85,14
	692 751	100,80	680 254	101,09	12 497	1,84
CONSOMMATION						
Autres achats et charges externes	58 493	8,51	51 848	7,71	6 645	12,82
<i>Edf gdf eau</i>	1 111	0,16	861	0,13	250	29,10
<i>Carburant</i>	161	0,02	276	0,04	-115	-41,49
<i>Fourn. entret. & petit equipt</i>	1 683	0,24	2 721	0,40	-1 038	-38,13
<i>Materiel assistantes</i>	753	0,11	432	0,06	322	74,51
<i>Fournitures de bureau</i>	2 453	0,36	2 714	0,40	-261	-9,61
<i>Location immobiliere</i>	11 909	1,73	11 909	1,77	0,00	0,00
<i>Location logiciels</i>	4 142	0,60	3 925	0,58	217	5,52
<i>Charges locatives</i>	1 080	0,16	1 080	0,16	0,00	0,00
<i>Entret. reparation</i>	192	0,03	487	0,07	-294	-60,52
<i>assurances</i>	1 926	0,28	1 819	0,27	107	5,89
<i>Honoraires</i>	14 863	2,16	6 711	1,00	8 153	121,49
<i>Frais d actes et contentieux</i>	53	0,01	102	0,02	-49	-47,95
<i>Publicite annonces</i>	1 642	0,24	2 328	0,35	-685	-29,45
<i>Cadeaux</i>	2 658	0,39	2 185	0,32	474	21,69
<i>Frais de transports sur achats</i>	0		28	0,00	-28	-100,00
<i>Deplacements, missions, recep.</i>	2 506	0,36	2 764	0,41	-258	-9,35
<i>Affranchissements</i>	1 533	0,22	1 761	0,26	-228	-12,94
<i>Telephone</i>	4 239	0,62	3 812	0,57	427	11,21
<i>Services bancaires</i>	5 587	0,81	5 785	0,86	-198	-3,43
<i>Cotisations</i>	0		150	0,02	-150	-100,00
	58 493	8,51	51 848	7,71	6 645	12,82
CHARGES						

Détail du compte de résultat

	31/12/2016		31/12/2015		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
Impôts, taxes et vers. assimilés	11 000	1,60	9 441	1,40	1 559	16,51
<i>Taxe apprentissage</i>	2 963	0,43	2 803	0,42	160	5,71
<i>Formation continue</i>	6 681	0,97	5 259	0,78	1 421	27,02
<i>Taxe professionnelle</i>	714	0,10	713	0,11	1	0,14
<i>Taxe foncière</i>	504	0,07	498	0,07	6	1,20
<i>Autres droits et timbres</i>	138	0,02	138	0,02	0	0,13
<i>Autres impôts et taxes</i>	0		30	0,00	-30	-100,00
Salaires et traitements	489 453	71,22	448 709	66,68	40 744	9,08
<i>Salaires bruts</i>	435 764	63,41	412 271	61,27	23 493	5,70
<i>Indemnités</i>	1 717	0,25	0		1 717	100,00
<i>Conges payés</i>	530	0,08	-3 014	-0,45	3 544	-117,58
<i>Carte orange</i>	11 410	1,66	10 397	1,55	1 013	9,74
<i>Remunération gerant</i>	40 032	5,83	29 055	4,32	10 977	37,78
Charges sociales	92 462	13,45	81 692	12,14	10 770	13,18
<i>Cotisations urssaf</i>	61 897	9,01	57 709	8,58	4 188	7,26
<i>Prevoyance / mutuelle</i>	583	0,08	0		583	100,00
<i>Cotisations retraite non cadre</i>	25 905	3,77	24 604	3,66	1 301	5,29
<i>Charges soc. / congés payés</i>	609	0,09	-58	-0,01	667	NS
<i>Cotisations exploitant</i>	19 335	2,81	15 161	2,25	4 174	27,53
<i>Loi madelin</i>	6 333	0,92	4 392	0,65	1 941	44,18
<i>Autres charges sociales</i>	2 460	0,36	1 938	0,29	522	26,93
<i>Autres charges du personnel</i>	1 334	0,19	1 524	0,23	-190	-12,47
<i>Cice</i>	-25 994	-3,78	-23 578	-3,50	-2 416	10,25
Amortissements et provisions	839	0,12	823	0,12	16	1,96
<i>Dot.amort.</i>	839	0,12	823	0,12	16	1,96
Autres charges	47 028	6,84	55 274	8,21	-8 247	-14,92
<i>Redevance communication</i>	5 963	0,87	5 430	0,81	533	9,81
<i>Redevance royalties</i>	31 124	4,53	31 966	4,75	-842	-2,63
<i>Perte sur créance irrécouvrable</i>	8 808	1,28	0		8 808	100,00
<i>Charges divers. gest. courante</i>	1 133	0,16	17 879	2,66	-16 746	-93,66
	640 781	93,24	595 939	88,56	44 842	7,52
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 523	-0,95	32 466	4,82	-38 990	-120,09
RESULTAT FINANCIER						0,00
RESULTAT COURANT	-6 523	-0,95	32 466	4,82	-38 990	-120,09
Produits exceptionnels			15 000	2,23	-15 000	-100,00
<i>Subvention d'équilibre</i>	0		15 000	2,23	-15 000	-100,00
Charges exceptionnelles			2 875	0,43	-2 875	-100,00
<i>Penalités amendes non deduct.</i>	0		2 875	0,43	-2 875	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0,00	12 125	1,80	-12 125	-100,00
PERTE	-6 523	-0,95	44 591	6,63	-51 115	-114,63

Soldes intermédiaires de gestion

	31/12/2016		31/12/2015		Ecart	% Ecart
	Net	% C.A.	Net	% C.A.		
CHIFFRE D'AFFAIRES	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
+ Ventes de marchandises						
- Achats des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE	0	0,00	0	0,00	0	0,00
+ Production vendue	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
- Achats de mat. prem. et approv.						
- Sous-traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
MARGE BRUTE GLOBALE	687 236	100,00	672 901	100,00	14 335	2,13
- Autres achats + charges externes	58 493	8,51	51 848	7,71	6 645	12,82
VALEUR AJOUTÉE	628 743	91,49	621 053	92,29	7 690	1,24
+ Subventions d'exploitation	2 505	0,36			2 505	100
- Impôts, taxes, versements assim.	11 000	1,60	9 441	1,40	1 559	16,51
- Salaires du personnel	449 421	65,40	419 654	62,36	29 767	7,09
- Charges sociales du personnel	66 794	9,72	62 139	9,23	4 655	7,49
- Rémunération de l'exploitant	40 032	5,83	29 055	4,32	10 977	37,78
- Charges de l'exploitant	25 668	3,73	19 553	2,91	6 115	31,27
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	38 333	5,58	81 211	12,07	-42 877	-52,80
+ Autres produits de gestion courante	960	0,14	6 457	0,96	-5 498	-85,14
- Autres charges de gestion courante	47 028	6,84	55 274	8,21	-8 247	-14,92
+ Reprises sur amort. et provisions						
- Amortissements et provisions	839	0,12	823	0,12	16	1,96
+ Transferts de charges	2 050	0,30	895	0,13	1 155	128,95
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 523	-0,95	32 466	4,82	-38 990	-120,09
+ Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
+ Transferts de charges						
RESULTAT COURANT	-6 523	-0,95	32 466	4,82	-38 990	-120,09
+ Produits exceptionnels			15 000	2,23	-15 000	-100,00
- Charges exceptionnelles			2 875	0,43	-2 875	-100,00
+ Transferts de charges						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0,00	12 125	1,80	-12 125	-100,00
- Impôts sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	-6 523	-0,95	44 591	6,63	-51 115	-114,63

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 237 604 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 687 236 euros et dégagant un déficit de -6 523 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - article 9 et 11)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions légales du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03, homologué par arrêté du 8 septembre 2014 relatif à l'écriture du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Etat des immobilisations

		Valeur brute début exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements, de recherche et de développement	Total			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total	21 000,00		
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements divers		4 437,00		
Matériel de transport		1 882,00		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 339,00		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total	10 658,00		
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		2 779,00		
	Total	2 779,00		
	Total général	34 437,00		

		Diminutions		Valeur brute fin exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à poste	Cessions		
Frais d'étab., de rech. et de développ.	Total				
Autres immo. incorporelles	Total			21 000,00	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gén., agenc., aménag. des const.					
Inst. techn., mat. et outillage industriels					
Inst. gén., agenc., aménag. divers				4 437,00	
Matériel de transport				1 882,00	
Mat. bureau et inform., mobilier				4 339,00	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total			10 658,00	
Participations éval. par mises en équiv.					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				2 779,00	
	Total			2 779,00	
	Total général			34 437,00	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant Début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement	Total				
Autres immobilisations incorporelles	Total	21 000,00			21 000,00
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gén., agenc., aménag. des const.					
Inst., mat. et outillage indus.					
Inst. gén., agenc. aménag. divers		3 100,00	212,00		3 311,00
Matériel de transport		474,00	627,00		1 101,00
Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 339,00			4 339,00
Emballages récupérables et divers					
	Total	7 913,00	839,00		8 751,00
	Total général	28 913,00	839,00		29 752,00

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais d'étab., de rech. et dével.	Total					
Autres immo. incorporelles	Total					
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Inst. gén. agenc. aménag. const.						
Inst. techn. mat. et outill. indus.						
Inst. gén. agenc. aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau inform. mobilier						
Emb. réc. et divers						
	Total					
	Total général					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net Début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net Fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions

Réglementées	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Provisions pour reconst. gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger avant le 1.1.92				
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger après le 1.1.92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total				
Pour risques et charges	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total				
Pour dépréciation	Montant Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
Total				
Total général				
Dont dotations et reprises		Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
D'exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 779,00	2 779,00	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	109 783,00	109 783,00	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	25 994,00	25 994,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 330,00	3 330,00	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
Total	141 886,00	141 886,00	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	55 707,00	55 707,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 775,00	9 775,00		
Personnel et comptes rattachés	65 049,00	65 049,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 593,00	28 593,00		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 010,00	8 010,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	10 893,00	10 893,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 595,00	5 595,00		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	183 622,00	183 622,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Produits à recevoir
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Total	0,00

Charges à payer
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	44 973,24
Total	44 973,24

Détail des charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Compte	Montant
PERSONNEL PROV. CONGES PAYES	30 556,34
- BILAN 2016	30 556,34
CHARGES SOCIALES / C.PAYES	8 010,90
- BILAN 2016	8 010,90
CHARGES A PAYER	6 406,00
- BILAN 2016	6 406,00
Total	44 973,24

Charges constatées d'avance
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	0,00
Charges financières	0,00
Charges exceptionnelles	0,00
Total	0,00

Produits constatés d'avance
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0,00
Produits financiers	0,00
Produits exceptionnels	0,00
Total	0,00

Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements					
- Cumuls exercices antérieurs					
- Dotations de l'exercice					
Total					
Redevances payées					
- Cumuls exercices antérieurs					
- Exercice					
Total					
Redevances restant à payer					
- À un an au plus					
- Entre 1 et 5 ans					
- À plus de 5 ans					
Total					

N° 11084*18

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A. P. V. M.			
SIRET	4 8 0 0 3 7 5 2 2 0 0 0 2 0	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ADHAP SERVICES 76 RUE DE CHARENTON			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	AIDE A DOMICILE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	3 2 5 1 7
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 <i>quindecies</i>)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W		dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater</i> X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOFIAL - 57 ROUTE DE CANTA GALLET 06200 NICE Tél: 04 97 11 88 50	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 12/05/2017 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾			payées par la société elle-même		a			payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)			
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement					
1			2	3	4	5	6	7	8		
VILLETELLE FRANCOISE - GERANTE			1000	2016	40032						
27 RUE PECKET 75015 PARIS											
H DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice							
				MVLT restant à reporter							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		2017
NOTICE DE LA DÉCLARATION N° 2065-SD		
NOUVEAUTÉS		
Pour les entreprises soumises à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD ou désignées pour la déposer (article 223 <i>quinquies</i> C du CGI), cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD). Si une autre entité, située en France ou dans un pays ou territoire inscrit sur la liste des pays ou territoires qui ont adopté une réglementation rendant obligatoire la souscription d'une déclaration pays par pays, a été désignée, préciser l'identité et la localisation dans le cadre prévu (en tête du formulaire n° 2065-SD).		
RAPPELS		
La date limite de paiement du solde d'impôt sur les sociétés est fixée au 15 mai pour les exercices clos au 31 décembre étant précisé que le remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés et de contributions assimilées à l'impôt sur les sociétés demandé sur le relevé de solde n° 2572-SD est conditionné au dépôt de la déclaration de résultats. En cas d'option pour le régime de taxation au tonnage pour les entreprises de transport maritime (cf. BOI-IS-BASE-60-40-20-20150701), cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD) . Les PME innovantes doivent cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD). Le tableau récapitulatif des investissements réalisés doit être déposé en annexe libre.		
OBSERVATIONS		
La déclaration n° 2065-SD et son annexe 2065 <i>bis</i>-SD sont servies par toutes les sociétés et personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, quel que soit le régime d'imposition (réel normal ou réel simplifié). Une liasse (2050 à 2059 G pour le réel normal ou 2033 A à G pour le réel simplifié) sera jointe à la déclaration. Le recours à l'un ou à l'autre de ces régimes est matérialisé par une mention portée en tête de la déclaration. Elle est accompagnée des documents annexes visés dans la présente notice ou dans la notice n° 2032-NOT-SD ou 2033-NOT-SD. Elle est souscrite par voie électronique (CGI art. 1649 <i>quater</i> B <i>quater</i>).		
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION - Cadre C		
Cadre Résultat fiscal Le résultat fiscal doit être ventilé en fonction des différents taux applicables à l'entreprise. En effet, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 € (somme des lignes 210, 214 et 218 du tableau n° 2033-B-SD ou ligne FL du tableau n° 2052-SD pour le réel normal) et qui sont détenues pour 75% au moins directement et indirectement par des personnes physiques sont imposées au taux de 15% pour la fraction de leur bénéfice inférieure à 38 120 € par période de 12 mois, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. Pour les sociétés en intégration fiscale, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés membres du groupe. Cadre Plus-values Plus-value à long terme imposables au taux de 15%: La case plus-values à long terme imposables à 15% contient le montant imposable des plus-values à long terme, après les éventuelles imputations des moins-values à long terme ou des déficits. Le régime des plus ou moins-values à long terme réalisées au titre des exercices ouverts à compter du 26 septembre 2007 s'applique à la plus ou moins-value résultant de la cession d'un brevet, d'une invention brevetable ou d'un procédé de fabrication industriel qui satisfait aux conditions prévues au 1 de l'article 39 <i>terdecies</i> du même code, sous réserve qu'il n'existe pas de liens de dépendance entre l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire au sens du 12 de l'article 39 du même code. Le régime des plus et moins-values à long terme cesse de s'appliquer à la plus ou moins-value provenant des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière réalisées à compter du 26 septembre 2007. Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15%: Ce cadre permet de porter sur la déclaration le résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets imposé au taux de 15%. Cette information est nécessaire pour déterminer le montant des acomptes dus par l'entreprise. Ce taux s'applique aux seules sous-concessions des droits de la propriété industrielle éligibles, à la double condition que l'entreprise concédant la licence d'exploitation prise en concession soit la première entreprise bénéficiant à ce titre du régime des plus-values à long terme, et qu'elle apporte la preuve de la réalité économique et de la rentabilité de cette opération (article 126 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011). Plus-values à long terme imposables au taux de 19%: Il s'agit notamment du montant net des plus et moins-values à long terme afférentes à des titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007 (art. 219 I a du CGI). Autres plus-values imposables au taux de 19%: Il s'agit notamment: * des plus-values latentes imposées lors d'option pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI); * des plus-values réalisées en cas de cession de locaux à usage du bureau ou à usage commercial, sous condition de transformation en logement, au profit de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, de certaines sociétés foncières spécialisées (SIIC, SPPICAV, SCPI...) ou d'organismes en charge du logement social (art. 210 F du CGI); * des plus-values latentes imposées lors de la transformation d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés en sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (art. 219 IV alinéa 2 et 208-3° <i>nonies</i> du CGI). Plus-values à long terme imposables au taux de 0%: Il s'agit des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation (art. 219 I a <i>quinquies</i> du CGI). Plus-values exonérées art. 238 <i>quindécies</i> du CGI: Il s'agit du montant des plus-values exonérées à l'occasion de la cession d'une branche complète d'activité dans les conditions prévues à l'article 238 <i>quindécies</i> D du CGI. Cadre Abattements et exonérations Autres dispositifs Il s'agit notamment des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (art. 208 D du CGI), ou de l'exonération liée aux bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i> du CGI). Option pour les crédits d'impôt outre-mer (articles 244 <i>quater</i> X et 244 <i>quater</i> W du CGI) Les entreprises qui entendent bénéficier du crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif doivent formaliser leur option sur la déclaration de résultat n° 2065-SD (cf. BOI-BIC-RICI-10-160-10-20150708). Les entreprises ou organismes, quel que soit leur chiffre d'affaires, qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt dans le secteur du logement social doivent également porter leur option sur la déclaration n° 2065-SD. Bénéfice ou déficit exonéré Les entreprises doivent mentionner le montant des exonérations et abattements pratiqués dans le cadre des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. Le total de ces sommes est égal aux sommes mentionnées sur le tableau n° 2058-A-SD, ligne XF et ventilées obligatoirement dans les cases K9, L2, L5, L6, K3, OV, 1F, XC, PA et PC ou sur le tableau n° 2033-B-SD, ligne 342.		

Pour bénéficier des exonérations ou abattements, les entreprises doivent joindre à leur déclaration les états mentionnés sur la notice n° 2032-NOT-SD (réel) ou n° 2033-NOT-SD (RSI). Les éléments rappelés dans la rubrique C3 ne doivent pas être retranchés des résultats figurant dans les rubriques C1 et C2, ces opérations ayant déjà été effectuées dans les tableaux n°s 2058-A-SD ou 2033-B-SD.

IMPUTATIONS - Cadre D

Vous pouvez vous reporter utilement à la notice du formulaire n° 2572-SD en vigueur au moment de l'utilisation de cette déclaration, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus mobiliers de source française ou étrangère, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les certificats établis par le comptable public attestant du montant de l'impôt déjà versé ou afférents aux primes de remboursement.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus auxquels sont attachés, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les formulaires n° 2066-SD et mentionner le total figurant au cadre VII de ces formulaires.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 *nonies* à 234 *quindecies* du CGI) - Cadre E

Elle s'applique aux revenus retirés de la location des locaux situés dans les immeubles achevés depuis quinze ans au moins, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Il conviendra de se reporter à la notice 2032-NOT-SD (réel normal) ou 2033-NOT-SD (réel simplifié d'imposition) pour de plus amples renseignements.

Le montant figurant cadre E de la présente déclaration devra être reporté sur le relevé d'acompte n° 2571-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD. Cette contribution est autoliquidée suivant les règles de l'impôt sur les sociétés.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS - Cadre F

(1) Il s'agit notamment:

- * des intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales dont le paiement donne lieu à l'établissement d'un relevé de coupons;
- * des produits des parts sociales dans les sociétés à responsabilité limitée et des dividendes payés aux commanditaires dans les sociétés en commandite simple.

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés créées de fait et les sociétés en participation qui ont opté pour leur assujettissement à l'impôt par prélèvement sur les bénéfices des exercices clos avant que l'option ou la transformation ait pris effet (ou sur des réserves constituées au moyen de ces bénéfices) et qui ont supporté l'impôt sur le revenu, au nom des associés, commandités ou participants.

(2) Il convient de porter dans ce cadre le montant des sommes versées ou avantages alloués au titre de ces distributions au cours de l'exercice.

(3) Ces distributions comprennent essentiellement:

- * les rémunérations allouées aux administrateurs et non déductibles pour le calcul du bénéfice;
- * les distributions ne résultant pas de décisions régulières des organes compétents de la société, notamment: intérêts excédentaires des comptes courants d'associés, dons et subventions non admis dans les charges, dépenses de caractère somptuaire, rémunérations excessives ou non déclarées, exclues des charges déductibles.

Le détail de ces distributions est à préciser par nature sur les lignes e à h.

Il s'agit des revenus distribués par des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou soumises sur option à cet impôt et résultant de décisions régulières des

(4) organes compétents (2° du 3 de l'article 158 du CGI).

(5) La société fournit par ailleurs les formulaires individuels visés aux articles 242 *ter* du CGI et 49 H de l'annexe III au même code.

REMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS - Cadre G

Ce cadre concerne les sociétés à responsabilité limitée (SARL) n'ayant pas opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, les sociétés à responsabilité limitée à associé unique (EURL) passibles de l'impôt sur les sociétés de droit ou sur option, les sociétés en commandite par actions (SCA) et les sociétés de personnes, sociétés en nom collectif (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés créées de fait et sociétés en participation (SEP) ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux. S'il est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle.

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION - Cadre I

♦ RÉMUNÉRATIONS

(a) Le montant à mentionner dans cette case correspond au montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2016, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

(b) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

♦ MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ)

Il s'agit des moins-values taxées au taux de 15%, prévues par l'article 219 I a *ter* et a *quater* du CGI.

Pour obtenir plus d'explications, consulter la notice n° 2033-NOT-SD, Tableau n° 2033-C-SD, Cadre III.

Désignation de l'entreprise : <u>A.P.V.M.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>															
Adresse de l'entreprise <u>ADHAP SERVICES - 75012 - PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>															
Numéro SIRET * <table><tr><td>4</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>7</td><td>5</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>		4	8	0	0	3	7	5	2	2	0	0	0	2	0	Néant ☐	
4	8	0	0	3	7	5	2	2	0	0	0	2	0				
		Exercice N clos le, <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6						
3	1	1	2	2	0	1	6										
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC														
	Frais de développement *	CX	CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21000	21000													
	Fonds commercial (1)	AH	AI														
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM														
	Terrains	AN	AO														
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS														
	Autres immobilisations corporelles	AT	10658	8751	1907												
	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT													
		Autres participations	CU	CV													
Créances rattachées à des participations		BB	BC														
Autres titres immobilisés		BD	BE														
Prêts		BF	BG														
Autres immobilisations financières *		BH	2779	BI	2779												
TOTAL (II)		BJ	34437	BK	29751	4686											
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM														
	En cours de production de biens	BN	BO														
	En cours de production de services	BP	BQ														
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS														
	Marchandises	BT	BU														
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW														
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	109783	BY	109783												
	Autres créances (3)	BZ	29324	CA	29324												
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC														
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE														
DIVERS	Disponibilités	CF	93810	CG	93810												
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI														
TOTAL (III)		CJ	232917	CK	232917												
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	267354	1A	29751	237603										
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2779	(3) Part à plus d'un an :	CR									
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A.P.V.M.

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10000..)

DA 10000

Primes d'émission, de fusion, d'apport,

DB

Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence

EK

DC

Réserve légale (3)

DD 1000

Réserves statutaires ou contractuelles

DE

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours

B1

DF

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *

EJ

DG

Report à nouveau

DH 49505

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

DI -6523

Subventions d'investissement

DJ

Provisions réglementées *

DK

TOTAL (II)

DL 53982

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

DM

Avances conditionnées

DN

TOTAL (III)

DO

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques

DP

Provisions pour charges

DQ

TOTAL (III)

DR

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles

DS

Autres emprunts obligataires

DT

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

DU

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs

EI

DV 55707

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DW

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DX 9775

Dettes fiscales et sociales

DY 112545

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

DZ

Autres dettes

EA 5595

Compte régul.

Produits constatés d'avance (4)

EB

TOTAL (IV)

EC 183622

Ecart de conversion passif *

(V)

ED

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

EE 237604

RENVIS

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

1B

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)

1C

1D

1E

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

EF

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

EG 183622

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

EH

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M.				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	687236	FH	FI	
		687236	FK	FL		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	687236		687236	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2505	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	2050	
	Autres produits (1) (11)			FQ	960	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	692751	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	58493
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	11000
	Salaires et traitements *				FY	489453
	Charges sociales (10)				FZ	92462
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	839
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	47028
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	699275
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				GG	-6524	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)				GW	-6524	

Désignation de l'entreprise		A.P.V.M.		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	692751		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	699275		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	-6523		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1G		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP		
			— Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2050	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	25668	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	37087	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6 6333	obligatoires	A9 19335	25668
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise A.P.V.M.										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	21000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4437	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	1882	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4339	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	10658	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2779	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	2779	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	34437	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	21000	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	4437	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1882	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	4339	MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH	10658	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2779	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2779	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	34437	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M. Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 — col. 2) — col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A.P.V.M.

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>A.P.V.M.</u>										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	2779	UV	2779	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	109783		109783						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	25994		25994						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3330		3330						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	141886	VU	141886	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	55707		55707							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	9775		9775							
Personnel et comptes rattachés			8C	65049		65049							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	28593		28593							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8010		8010							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10893		10893							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	5595		5595							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	183622	VZ	183622							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M.

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	6339
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	6339
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	32517
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	38856

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis AL. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT 38567

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis AL. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne WI

↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise **A.P.V.M.**

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5914	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	44591			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	50505		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG ZH	49505 49505

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

Exercice N :

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance					YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	17131
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	14917
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	26445
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	58493
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	714
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	10286
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	11000
TVA	– Montant de la TVA collectée					YY	40566
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	19180
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *					ØB	435764
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) : ;					YP	36
	– Effectif affecté à l'activité artisanale					RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%
	– Numéro de centre agréé *	XP					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH	
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA					
RÉGIME DE GROUPE *				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe					JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M.

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % 11 (1)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M.

Néant



① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M.					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



N° 11484 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A.P.V.M. Néant ☐*Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois 1 2**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	687236
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	2505
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	960
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2050
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	692751

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	42443
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	16051
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	47028
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	105522

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2 OG 587229

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF). SA 587229

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV ☒

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 687236

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6

Date de cessation HR / / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique



N° 11624 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 8 0 0 3 7 5 2 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.P.V.M.

ADRESSE (voie) ADHAP SERVICES

CODE POSTAL 75012

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11625 * 17

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 8 0 0 3 7 5 2 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.P.V.M.

ADRESSE (voie) ADHAP SERVICES

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SARL A.P.V.M. Aidé Pour Vivre Mieux
EURL au capital de 10 000 Euros
Siège social 76 Rue de Charenton
75012 PARIS

RCS PARIS B 480 037 522 00020

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 21 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin à 17 heures, Madame Françoise VILLETELLE demeurant 9 rue Mademoiselle 75015 PARIS, associé unique et seul gérant de la société *A.P.V.M. Aidé Pour Vivre Mieux*

A pris les décisions suivantes aux vues des documents disponibles au siège de la société à savoir :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- le rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions.
- le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Ordre du jour :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des charges non déductibles;
- affectation des résultats de l'exercice;
- conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- questions diverses;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.



PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 6 523 euros:

au poste « report à nouveau » : <6523> euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare avoir perçu une rémunération de 40 032 € au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare également qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Le Gérant

